

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 12 Avril 2022**

L'an deux mille vingt deux, le Douze Avril, à 20 Heures 30, Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOÉ Jean-Marc, Maire.

Présents : M.M DUBOÉ – KOSMIDROWICZ – Mr FRECON – Mme BOUDES - Mr JOURDE – Mme PUJOL -Mr LELEU – Mme GEORGELIN - Mme ASTOUL- Mr COLOMBIER-

Absents excusés : Mr DE BARROS (pouvoir donné à Mme BOUDES) Mr DONA- Mr SOULIÉ (pouvoir donné à Mr KOSMIDROWICZ) -Mme DEL CONFETTO- Mme LOUIS –

Madame PUJOL a été nommé(e) secrétaire de séance.

**Vote du Compte Administratif 2021 :**

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur KOSMIDROWICZ Richard, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif .2021 dressé par Mr DUBOÉ Jean-Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
- 
- 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL :**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		146 427,57		17 142,82		163 570,39
Opérations de l'exercice	240 071,33	307 494,93	97 585,22	46 684,92	337 656,55	354 179,85
<b>TOTAUX</b>	240 071,33	453 922,50	97 585,22	63 827,74	337 656,55	517 750,24
Résultat de clôture		213 851,17	33 757,48		33 757,48	213 851,17
Résultat clôture CCAS						
Restes à réaliser			25 941,80	16 812,76	25 941,80	16 812,76
<b>TOTAUX CUMULES</b>	240 071,33	453 922,50	123 527,02	80 640,50	363 598,35	534 563,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		213 851,17	42 886,52			170 964,65

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

## - Vote du Compte Administratif 2021 Budget photovoltaïque

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur KOSMIDROWICZ Richard, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Mr DUBOÉ Jean-Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
- 
- 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### Budget annexe photovoltaïque :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice		7 280,37		13 500,00		20 780,37
<b>TOTAUX</b>		7 280,37		13 500,00		20 780,37
Résultat de clôture		7 280,37		13 500,00		20 780,37
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		7 280,37		13 500,00		20 780,37
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		7 280,37		13 500,00		20 780,37

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **Affectation des résultats budget principal 2022**

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les résultats constatés au Compte Administratif 2021 de la commune, à savoir :

#### Section d'Investissement :

Résultat cumulé au 31/12/2020 : + 17 142,82€

Résultat de l'exercice 2021 : - 50 900,30€

Résultat comptable cumulé : + 33 757,48€

Ce résultat est repris au budget 2022 à la ligne 001( en recettes)

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à :25 941,80€

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à : 16 812,76€

Section de Fonctionnement :

Le Résultat à affecter est positif : 213 851,17€

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Couverture du besoin de financement et affectation en réserves supplémentaires pour le budget 2022, compte 1068 : 84 757,48€

- Report à nouveau pour le budget 2012

Ligne 002 en recettes : 129 093,69€

---

**Affectation des résultats Budget annexe photovoltaïque**

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les résultats constatés au Compte Administratif 2021 du budget annexe photovoltaïque de la commune, à savoir :

Section d'Investissement :

Résultat cumulé au 31/12/2020 : 0

Résultat de l'exercice 2021 : + 13 500,00€

Résultat comptable cumulé : 

---

+ 13 500,00€

Ce résultat est repris au budget 2022 à la ligne 001( en recettes)

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 0€

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à : 0€

Section de Fonctionnement :

Le Résultat à affecter est positif : 7 280,37€

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reporter en recettes ligne 002 la somme de 7 280,37 €

---

## **- Vote du Budget principal communal 2022**

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre et par opération pour la section d'investissement, lequel peut se résumer ainsi :

### **- Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 616 514,00 €  
Recettes : 616 514,00 €

### **- Section d'Investissement :**

Dépenses : 189 571,00€  
Recettes : 189 571,00€

---

## **- Vote des taxes locales**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1°) de maintenir la Taux de la Taxe du Foncier Bâti et la Taxe Foncier non bâti qui sont respectivement de :

- Taxe Foncier Bâti : 39,57%  
- la Taxe du Foncier non Bâti : 51,81%

- Ces taux seront appliqués lors du vote du budget.

---

## **- Vote du Budget photovoltaïque 2022**

- Vote du budget annexe pour la production « d'Energie photovoltaïque »

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre et par opération pour la section d'investissement, le budget primitif 2022 du service « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » lequel peut se résumer ainsi :

### **- Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 10 186,00 €  
Recettes : 10 186,00 €

### **- Section d'Investissement :**

Dépenses : 19 442,00€  
Recettes : 19 442,00€

---

## **- Droit de place**

- Monsieur le Maire expose qu'il y a trois commerçants ambulants qui stationnent sur la place de la Mairie, à savoir deux esthéticiennes et un vendeur de pizza. Monsieur le Maire se réjouit des services apportés aux administrés par ces commerçants ambulants et indique qu'ils peuvent brancher leurs installations à la Mairie, pour qu'ils puissent fonctionner correctement. Monsieur le Maire rappelle la réglementation en la matière sur les droits de place et notamment l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et propose de fixer un droit de place d'un montant de 10,00€ par mois.

**- Délibération mise en fourrière**

- Monsieur le Maire indique que des voitures stationnent sur la place de Mairie et de l'église plusieurs mois, sans que l'on ait connaissance des propriétaires et rappelle à l'assemblée délibérante qu'il a la possibilité de faire appel à la fourrière pour procéder à l'enlèvement du ou des véhicules, en vertu de la Code de la Route, articles L-325-1 et suivants et du Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2213-6- L2213-18 et 19 et L 2215-3.

-Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante.

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1)de faire appel à une entreprise de fourrière pour l'enlèvement des véhicules stationnant de façon gênante sur la voie publique,

2) que les propriétaires supporteront les frais de fourrière suivant la catégorie du véhicule, aux tarifs en vigueur à la date des opérations d'enlèvement des dits véhicules,

3)que les crédits nécessaires à la dépense des frais de fourrière seront inscrits au budget communal, au chapitre 11,

4) que Monsieur le Maire fera procéder au remboursement des frais de fourrière auprès des propriétaires.

---

**- Questions diverses :**

**Adhésion de la commune d'ALBAN au Siah du DADOU :**

- Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, la demande d'intention d'adhésion formulée par la commune d'ALBAN au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du DADOU.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner une suite favorable à la demande d'adhésion à la commune d'ALBAN.

---

**Familles Ukrainienne :**

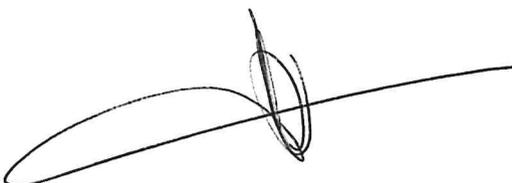
- Monsieur le Maire laisse la parole à Mme BOUDES qui informe l'assemblée de l'arrivée de trois familles Ukrainienne qui sont arrivées et installées dans trois familles florentinoises. Mme BOUDES indique qu'il y a un besoin de vêtements, la Croix Rouge à GAILLAC est chargée de réceptionner les dons. D'autres familles sont attendues dans les prochains jours ou semaines.

- Une communication pourrait être faite à l'occasion d'une « Brève ».

---

La séance est levée à 21 Heures 40

La Secrétaire de séance.  
Mme PUJOL



Le Maire.  
Mr DUBOÉ

